
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 8 JUILLET 2026

Convocation en date du : 03/07/2026 Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents et représentés : 14 Nombre de membres ayant pris part au vote : 14

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orcières légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sebastien Rouit, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme BONVOISIN Amandine, Mme GARCIN Audrey, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr HAUWILLER Julien, Mr LADOUS Guillaume, Mr MONTEL Jonas, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Didier, Mr RICOU Patrick, Mr RICOU Yannic, Mr ROUIT Sébastien.

Absents représentés :

Mme ESCALLIER Marine, représentée par Monsieur ROUIT Sébastien,
Mme LEVET Solène, représentée par Madame GERVAIS Marie-Françoise.

Absent : Mr GIRAUD-MOINE Lionel.

Secrétaire de séance : Fanny Reboul est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 CGCT.

2026.084 : création d'un poste de cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'embauche d'une personne supplémentaire pour le service de la cantine pendant la pause méridienne. Cet agent assure le service à la cantine et l'animation d'un atelier d'anglais.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce poste pour l'année scolaire 2026/2027.

Après discussion ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **DECIDE** la création de **un poste** d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet – 30 heures par mois, entre le 1er septembre 2026 et le 2 juillet 2027 ;
- **DIT** que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 477 – Indice majoré 420 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat correspondant ;

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 005-210500963-20260708-CM2026_084-DE

- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et publiée dans les formes habituelles et transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité ;

Le Maire,
Sébastien ROUIT

